

**MAIRIE DE LES PLANS**  
**COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU Mercredi 29 Juillet 2015**

Le Mercredi 29 juillet 2015 s'est tenue, en la salle de la Mairie de Les Plans, une réunion du Conseil Municipal.

Etaient présents : M. BARONI Gérard, Maire

Mme CAUSSE Ghislaine, 1<sup>er</sup> Adjoint,

M. PAPAOLI Pierre, 3<sup>ème</sup> Adjoint,

M.M D'ARANTES Elisabeth, BLANCHER Chantal, Mme DANIEL Bernadette, MAZELLIER Marie-Thérèse, MAURIN Patrick et METGE Alain.

Absents excusés :

M. GRAVIL Éric ayant donné procuration à Mme CAUSSE Ghislaine.

Mme ARNAL Coralie

Monsieur BARONI Gérard, Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Lecture est faite du dernier compte rendu, lequel est accepté à l'unanimité.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, M. PAPAOLI Pierre est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**1/ SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015 EXCEPTIONNELLE POUR REPARATION DES DEGATS CAUSES PAR LES INTEMPERIES DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 2014 SUR CHEMINS RURAUX**

Les intempéries qui ont frappé la commune de Les Plans du 17 au 20 septembre 2014 et le 10 octobre 2014 ont occasionné d'importants dégâts faisant obstacle notamment au bon fonctionnement d'ouvrages publics.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 exceptionnelle destinée à la réparation de chemins ruraux ne desservant pas d'habitation qui ont subi des dégâts d'orage en 2014 et propose de déposer un dossier pour le chemin rural de Les Plans à Saint Just et Vacquières (limitrophe avec la commune de Brouzet Les Alès).

La commune de Brouzet Les Alès ne dépose pas de dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

**OPERATION** : « Réparation du chemin rural de Les Plans à Saint Just et Vacquières limitrophe avec la commune de Brouzet Les Alès. »

ETAT (DETR 2015 - Dégâts d'orages 2014)	80 % HT	16 072 € HT
---	---------	-------------

Mairie (autofinancement)	20 % HT	4 018 € HT
--------------------------	---------	------------

<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>		<b>20 090 € HT</b>
----------------------------------	--	--------------------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les opérations de travaux visant à restaurer à l'identique les biens endommagés à la suite des intempéries survenues sur la commune de Les Plans en septembre et octobre 2014 sur le chemin rural de Les Plans à Saint Just et Vacquières (limitrophe avec la commune de Brouzet Les Alès) - ne desservant pas d'habitation - pour un montant total de travaux de 20 090.00 €HT.

**ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel proposé ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches

## **2/ MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Les Plans, à l'unanimité, rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Les Plans estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Les Plans soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

### **3/ PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA CYBERBASE DE BROUZET LES ALES**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le fonctionnement de la Cyberbase qui a nécessité l'emploi d'intervenants confirmés pour l'animation des ateliers, l'un d'eux, Monsieur Michel BOURDIN, mis à disposition, par convention, par la commune de Salindres – commune employeur.

La structure a été financée par l'ex CCMB puis par la Communauté d'Alès Agglomération jusqu'au 31 décembre 2014. Cependant, les ateliers du jeudi, animé par M. Michel BOURDIN, ont continué jusqu'au 31 mai 2015.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 II du décret 2008-580 du 18 juin 2008, toute mise à disposition doit donner lieu à remboursement. En conséquence, la commune de Brouzet les Alès, siège de l'ex CCMB, a signé une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Salindres afin de régulariser l'indemnité due pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Mai 2015.

Le remboursement s'élève à 710 €.

La Cyberbase a été fréquentée, pendant tout son fonctionnement, par 45 personnes de Brouzet-Les-Alès, 8 de Bouquet, 3 des Les Plans, 8 de Saint-Just-et-Vacquières et 3 de Seynes. Fin 2014, une trentaine d'adhérents fréquentaient régulièrement la Cyberbase.

La commune de Brouzet Les Alès a signé une convention de mise à disposition de l'animateur de la Cyberbase et règle la totalité de la somme de 710 € à la commune de Salindres.

Elle demande une participation financière aux communes de l'ex CCMB, qui s'élève pour :

- Brouzet : 350, 00 €
- Les Plans : 90 €
- Saint Just : 90 €
- Bouquet : 90 €
- Seynes : 90 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser la somme de 90 € à la commune de Brouzet les Alès pour cofinancer cette mise à disposition.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette somme.

#### **4/ DEMANDES DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ET CONSEIL REGIONAL**

##### **\*Aménagement du nouveau cimetière – Département**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de réaliser l'opération « Aménagement du nouveau cimetière » afin de créer une entrée supplémentaire et d'organiser l'implantation des tombes de façon plus harmonieuse et originale dans le cimetière communal pour créer un climat de sérénité nécessaire à ce lieu.

Monsieur le Maire présente ce dossier et précise que la dépense globale prévisionnelle est estimée à :

- 32 000.00 euros HT pour le terrassement, l'aménagement de l'allée du cimetière et la création d'espace verts,
- 2 343.00 euros HT pour l'ouverture du mur Est et la pose d'un portail,

Soit un montant total de **34 343.00 € HT soit 41 211.60 € TTC.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide auprès du département et dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

##### **OPERATION : « Aménagement du nouveau cimetière »**

Conseil Départemental	23 % HT	8 000 €
Mairie (autofinancement)	77 % HT	26 343 €
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>		<b>34 343 € HT</b>

##### **Après examen du dossier et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve le projet et prend acte du montant des dépenses en valeur à ce jour,
- Décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement proposé,
- Acte que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt,
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

##### **\*Aménagements sécuritaires RD293 – Département et Région**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagements sécuritaires au niveau de la Route Départementale n°293 nécessaire pour améliorer la sécurité routière aux abords de l'ensemble Mairie/Salle polyvalente/Eglise/Cimetière/Espace public et facilité d'Accès aux Personnes à mobilité réduite.

Pour la mise en œuvre de ce projet, il a été demandé au Cabinet CERE, Maître d'œuvre de l'opération, d'établir le dossier avant-projet.

Monsieur le Maire présente ce dossier et précise que la dépense globale prévisionnelle est estimée à **90 700,00 € HT soit 108 840.00 € TTC.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental et de la Région et dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

**OPERATION : « Aménagements sécuritaires RD293 »**

Amendes de police 2015	11 % HT	9 706.24 €
Enveloppe parlementaire	5.5 % HT	5 000 €
Région	20 % HT	18 140 €
Conseil Départemental	9 % HT	8 000 €
Fond de Concours 2015 Alès Agglomération	5.5 % HT	5 000 €
Mairie (autofinancement)	49 % HT	44 853.76 € HT

**COUT TOTAL DE L'OPERATION**

**90 700.00 € HT**

Après examen du dossier et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet et prend acte du montant des dépenses en valeur à ce jour,
- Décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental et de la Région selon le plan de financement proposé,
- Acte que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt,
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

**\*Aménagement du cœur de village – Département et Région**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser le projet d' « Aménagement du cœur du village » de la commune de Les Plans afin de réhabiliter et de valoriser le centre village en organisant la chaussée dans le but de :

- gérer les écoulements pluviaux qui inondent les rues adjacentes et les propriétaires riverains,
- gérer le nombre d'emplacement de parking restreint en les réorganisant,
- valoriser le centre de village ancien parcouru par de nombreux visiteurs ; cette rue est le départ d'un sentier de randonnée d'Alès Agglomération.

Pour la mise en œuvre de ce projet, il a été demandé au Cabinet CEREG, Maitre d'œuvre de l'opération, d'établir le dossier avant-projet.

Monsieur le Maire présente ce dossier et propose de demander une subvention pour les tronçons 2, 3, 4 et 5 « Haut Village ».

Monsieur le Maire précise que pour cette tranche la dépense globale prévisionnelle est estimée à **83 284.75 € HT soit 99 941.70 € TTC.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental et dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

**OPERATION : « Aménagement du cœur du village »**

Région	20 % HT	16 657 €
Conseil Départemental	50 % HT	41 642€
Fond de Concours 2016 Alès Agglomération	6 % HT	5 000 €
Mairie (autofinancement)	24 % HT	19 985.75 € HT
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>		<b>83 284.75 € HT</b>

Après examen du dossier et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet et prend acte du montant des dépenses en valeur à ce jour,
- Décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement proposé,
- Acte que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt,
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

L'ordre du jour étant épuisé.  
La séance est levée à 21 Heures.

Le Secrétaire de séance  
M. PAPAOLI Pierre